(1)

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A 2025

Désignation de l'entreprise : AB HOLDING — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : ROUTE DE LEVENS — 06730 SAINT ANDRE DE LA ROCHE

Numéro SIRET * : 92816075300010 — Durée de l'exercice en nombre de mois * : 21 — Durée de l'exercice précédent * : 12

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ACTIF

			Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Exercice N clos le 31102025 Net 3	Exercice N-1 clos le 00000 Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012		
		Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *		028	030		
	Immobilisations financières * (1)		040 600 000	042	600 000	
	Total I (5)		044 600 000	048	600 000	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	052		
	STOCKS Marchandises *		060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070		
		Autres * (3)	072 860	074	860	
	Valeurs mobilières de placement		080	082		
	Disponibilités		084 868	086	868	
	Charges constatées d'avance *		092	094		
	Total II		096 1 728	098	1 728	
	Total général (I+II)		110 601 728	112	601 728	

PASSIF

			Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	600 000	
	Ecarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126		
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132		
	Report à nouveau	134		
	Résultat de l'exercice	136	(4 923)	
	Subventions d'investissement	137		
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	595 077	
	Provisions pour risques et charges — **Total II**	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés	166		
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA) 169)	172		
	Comptes courants d'associés	173	6 650	
	Autres dettes	175		
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	6 650	
	Total général (I + II + III)	180	601 728	

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	600 000
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Dossier N° 000153 en Euros.

Copie certifiée conforme à l'original

MACCHI Séverine E.I

Cegid Quadra

SAS AB HOLDING

Capital Social : 600 000 €

Siège social : ZI de la Vallière – Bât 11 – Rte de Levens – 06730 SAINT ANDRE DE LA ROCHE (ALPES MARITIMES)

RCS NICE B 928 160 753

Procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 07 avril 2026 sur les opérations de l'exercice clos le 31 octobre 2025

L'an deux mil vingt six
Le 7 avril,
A 16 heures,
Les associés de la société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social.

L'assemblée est présidée par Alain BOY, Président de la société.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent la totalité des actions composant le capital social. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 octobre 2025,
- Affectation du résultat,
- Conventions réglementées
- Quitus au Président
- Pouvoirs pour les formalités de dépôt et publications

Première résolution – Approbation des comptes

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 octobre 2025, approuve lesdits comptes tels qu'ils ont été présentés.

Il est constaté que la société n'a exercé aucune activité au cours de ce premier exercice.

Les comptes font apparaître une perte de (4 923 €).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution – Affectation du résultat

L'Assemblée générale constate que l'exercice clos le 31 octobre 2025 fait apparaître une perte de (4 923€).

L'Assemblée générale décide d'affecter cette perte de la manière suivante :

AB AB

Perte de l'exercice : (4 923 €)

Affectation :

Report à nouveau débiteur : (4 923 €)

Résolution adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution – Conventions réglementées

Le Président indique qu'aucune convention visée à l'article L.227-10 du Code de Commerce n'est intervenue au cours de l'exercice.

L'assemblée en prend acte.

Quatrième résolution - Quitus

L'Assemblé générale donne quitus entier et sans réserve au Président pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice écoulé.

Résolution adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution - Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir les formalités légales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h.

Le présent procès-verbal a été établi en deux exemplaires originaux et signé par le Président.

Fait à SAINT ANDRE DE LA ROCHE

Le 07/04/2026

Le Président

Alain BOY